CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM250 **Valable du 25/08/2026 au 24/08/2031**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/04/2003
Forme juridique : SAS

Capital : 12 800

Dénomination sociale : LAPEYRE JEAN ET FILS

348 ROUTE DE LA MARQUEZE
CAZENAVE
40230 JOSSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX 448763094

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 448 763 094 00019
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 7157186

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 4820000/001 327254

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 4820000/001327254

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 05 58 77 71 04 **Fax :** 05 58 77 76 91
Portable : 06 22 09 73 19
Responsabilité légale : LAPEYRE DENIS PRÉSIDENT

Responsable Technique : BERTRAND JEROME

Site internet :
E-mail : contact@sarl-lapeyre.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	31	EFF3	3 980 015	CA6
Dans l'activité	6	EFF2	840 799	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 31/01/2026	25/08/2026	24/08/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 06/08/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR